



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Suivi gynécologique et de prévention des femmes : l'Ordre réaffirme le rôle fondamental des sages-femmes

***A la suite de l'enquête publiée par Le Monde, qui évoque "la grande galère" des femmes pour trouver un gynécologue, et face à la préoccupation grandissante des femmes face à la pénurie de médecins spécialistes, le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes ne peut rester silencieux. Il entend ainsi réaffirmer le rôle primordial des sages-femmes auprès des femmes en bonne santé.***

Il est nécessaire de rappeler que les gynécologues ne sont pas les seuls à pouvoir assurer le suivi des femmes : **les médecins généralistes et les sages-femmes sont aussi compétents.**

Ainsi, depuis la loi HPST de 2009, les sages-femmes ont le droit de pratiquer les consultations gynécologiques de prévention. Elles réalisent les frottis et peuvent dépister un cancer, prescrire des examens. Elles ont aussi la possibilité de prescrire tous les moyens de contraception, et même de poser et retirer un stérilet ou un implant contraceptif. Depuis 2016, elles sont habilitées à prescrire et pratiquer les IVG médicamenteuses, et à vacciner l'entourage de la femme et du nouveau-né.

L'objectif n'est pas d'offrir des soins dégradés aux femmes puisque **les étudiants sages-femmes bénéficient d'un enseignement théorique de 170 heures en moyenne en gynécologie et au moins du même nombre d'heures en stages cliniques**, qui pour un certain nombre sont réalisés auprès de gynécologues. Formés à l'éthique clinique au cours de leurs cinq années d'études, les étudiants sages-femmes bénéficient d'enseignements orientés sur la bienveillance et l'autonomie des patients. A ce titre, les sages-femmes exercent un rôle fondamental dans le dépistage et la prévention des violences faites aux femmes.

**Exerçant en libéral mais aussi en établissement de santé et en PMI**, les sages-femmes voient malheureusement leurs compétences sous-utilisées et leur **rôle parfois méconnu du grand public**, malgré les témoignages de satisfaction croissants des femmes. Ainsi, leur rôle n'est que rarement mentionné dans les campagnes de lutte contre les cancers féminins **alors que les actions de prévention en santé constituent la priorité des pouvoirs publics.**

Pour **Anne-Marie CURAT, Présidente du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes** : **« Il ne s'agit nullement de se substituer aux médecins généralistes ou spécialistes : le rôle des sages-femmes est centré sur la physiologie et l'orientation est naturelle dès qu'une maladie apparaît. Il est donc urgent que la répartition des rôles de chacun soit clarifiée car le nombre de professionnels autour de la santé des femmes en France est suffisant dès lors que chacun est en mesure d'exercer pleinement les missions pour lesquelles il a été formé. Ces rôles doivent être communiqués clairement au grand public afin de ne plus laisser les femmes désemparées face à des difficultés d'accès aux soins ».**

#### Contact Presse

Claire Akouka – Tél. : 01 45 51 64 65

Email : [claireakouka@ordre-sages-femmes.fr](mailto:claireakouka@ordre-sages-femmes.fr)